



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 9 / 2011

**SUBDELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES MEDITERRANEE**

ANNÉE : 2011

**DIFFUSE LE
17 mai 2011**

SOMMAIRE

Prefecture de la Lozere

SECRETARIAT GENERAL

Autre - Arrêté du 21 avril 2011 de la DIR Méditerranée, portant subdélégation de signature aux agents de la direction interdépartementale des routes

Méditerranée en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au réseau national structurant (RNS)

1



PREFET DE LA LOZERE

Arrêté du 21 AVR 2011
portant subdélégation de signature aux agents de la direction interdépartementale des routes
Méditerranée
en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau
National Structurant (RNS)

Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du domaine de l'État ;

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'état dans les régions et départements modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie;

VU le décret du Président de la République du 15 juillet 2009 portant nomination de Monsieur Dominique LACROIX, en qualité de préfet de la Lozère

VU l'arrêté ministériel n° 06.004058 du 23 juin 2006 portant nomination de M. Alain JOURNEAULT directeur interdépartemental des routes Méditerranée à compter du 1^{er} juin 2006 ;

VU l'arrêté du 5 juillet 2006 portant organisation de la direction interdépartementale des routes Méditerranée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-236-039 du 24 août 2009 portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT directeur interdépartemental des routes Méditerranée en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Dans le cadre des dispositions de l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2009-236-039 du 24 août 2009 portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT, en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS), en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, les délégations de signature qui lui sont conférées seront exercées par M. Denis BORDE directeur adjoint en charge de l'exploitation et par M. Philippe DE CAMARET, directeur adjoint du développement.

ARTICLE 2

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions respectives, les décisions visées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2009-236-039 du 24 août 2009 portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT, en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS) aux agents de la DIRMED désignés dans l'annexe 1 selon les conditions de cette même annexe.

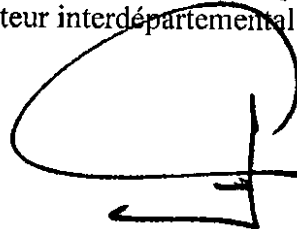
ARTICLE 3

La signature et la qualité du chef de service délégataire et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante : "**Pour le préfet de la Lozère et par délégation**".

ARTICLE 4

Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Lozère.

Fait à Marseille le **21 AVR. 2011**
Pour le préfet de la Lozère et par délégation
Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée



Alain Joumeault

Annexe 1 à l'arrêté de subdélégation de signature DIR du **21 AVR. 2011**
relatif au pouvoir de police et à la conservation du domaine public et privé attaché au RNS.

Référence : arrêté préfectoral n° 2009-236-039 du 24 août 2009 portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT
directeur interdépartemental des routes Méditerranée en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé
attaché au Réseau National Structurant (RNS)

Département de la Lozère

SEV	NOM PRENOM	FONCTION	A1	A2	A3	A4	A5	B1	C1	C2	C3	C4	C5	D1
SPEP	LEROUX Stéphane	Chef du SPEP	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
SPEP	SIMEON Anne-Marie	Responsable du bureau administratif du SPEP	*	*	*		*							
DRC	BONNEFOY Robert	Chef du district (DRC)	*	*	*		*	*	*	*	*	*	*	*
DRC	VALDEYRON Régis*	Adjoint du chef du DRC	*	*	*		*	*	*	*				

*: en cas d'absence ou d'empêchement justifié du chef de district

Le Directeur interdépartemental des routes Méditerranée



Alain Journeault